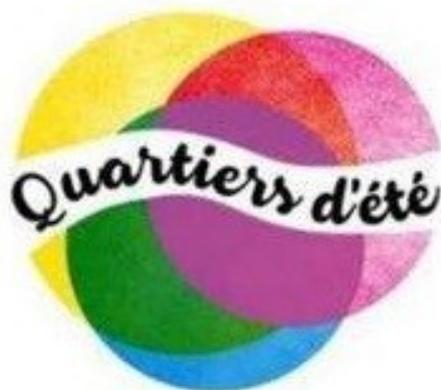




RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



APPEL A PROJET QUARTIERS D'ÉTÉ 2023

Vendredi 12 mai 2023 : date limite de saisie des demandes de subvention

sur le portail Dauphin : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

Il est impératif de :

- indiquer « **Quartiers d'été 2023** » dans l'intitulé de votre projet et devant la dénomination de l'action
- saisir l'intitulé **67-ETAT-POLITIQUE-VILLE** dans l'encadré financeur État

Le dispositif « Quartiers d'été » vise à soutenir des initiatives pour proposer durant les mois de juillet et août une offre d'activités variées aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Ce dispositif est reconduit en 2023. Ses orientations devraient, à l'instar de 2022, viser à faire de la période estivale : un temps de respiration, de divertissement et de découverte ; un temps de rencontres et de renforcement du lien social.

Les critères de recevabilité des dossiers

Les crédits de la politique de la ville ont vocation à financer des projets précis et bien définis.

La subvention attribuée par l'Etat n'intervient qu'en cofinancement représentant maximum 80% du montant de l'action. Elle ne peut pas constituer la seule source de recettes. On entend par autres ressources : ressources propres, autres subventions publiques (collectivités, opérateurs de l'État), soutiens privés (entreprises, fondations).

Les dossiers présentés doivent être complets et contenir toutes les pièces justificatives demandées.

Communication

Les porteurs de projets labellisés et ayant reçu un soutien financier au travers Quartiers d'été 2022 s'engagent à :

- mettre en place une politique de communication et d'information via, le cas échéant, leur site Internet ou tous moyens efficaces pour faire connaître localement leurs programmations estivales (mobilisation des médias de quartiers, campagne d'affichage public, intermédiation orale, distribution de flyers et de programmes dans les boîtes aux lettres, ...).
- Mentionner systématiquement le soutien du ministère de la Ville par l'utilisation obligatoire des logos du ministère de la Ville ainsi que de celui des Quartiers d'été.
- communiquer autant que faire se peut sur la plateforme <https://acteurs.lagrandeequipe.fr>

Critères d'éligibilité

1. Le porteur de projet

L'appel à projet s'adresse aux associations et aux collectivités territoriales. Les porteurs qui seront soutenus devront s'engager à promouvoir et faire respecter toutes les valeurs de la République. Tout manquement à ces principes conduira à la dénonciation de la subvention et à son reversement au Trésor public.

2. Les bénéficiaires

Sont concernés l'ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Vous veillerez particulièrement à proposer une offre au public des 12-25 ans et à prévoir des activités favorisant l'implication des jeunes filles et des femmes.

Déclinaison des actions

Une attention particulière sera portée à l'ambition des projets proposant notamment :

- les rencontres et activités inter-quartiers afin de prévenir des phénomènes de rixes,
- les activités en soirée et les week-ends afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier des Quartiers d'été mais aussi d'animer l'espace public durant ces périodes,
- les activités mixtes et intergénérationnelles mais aussi dédiées aux jeunes filles, aux femmes et aux familles qui sont souvent moins bénéficiaires des activités proposées.

Les actions proposées devront être réalisées du 30 juin au 1er septembre 2023 dans les thèmes suivants :

- Promouvoir le Sport

Quartiers d'été doit être un moment pour proposer aux habitants et jeunes des quartiers (et notamment aux jeunes filles et femmes), des activités sportives variées leur permettant de s'amuser, de se dépenser, de recommencer à avoir une activité physique, etc. Il serait opportun d'organiser des «olympiades sportives» qui prendront la forme de rencontres, tournois et compétitions sportives inter quartiers, intercommunales, intergénérationnelles.

- Favoriser l'accès à la culture

Quartiers d'été doit être un moment de divertissement et d'éveil à toutes les formes d'expression de la culture pour les habitants des quartiers, et notamment les jeunes dans le domaine de la musique, la peinture, la sculpture, le théâtre, les danses, cinéma, podcast, visite d'un opéra ou d'un théâtre, etc. jeunes vers la participation à des chantiers de restauration de patrimoine culturel,

- Soutenir la parentalité

Quartiers d'été vise donc à venir en soutien aux parents, notamment les familles monoparentales, par la mobilisation des divers dispositifs et structures existants, afin de les accompagner dans leur parentalité, mais aussi de leur proposer des temps de respiration et activités qui leur sont dédiées.

- Prendre soin de soi et des autres

Quartiers d'été vise à renforcer l'accès aux soins, organiser des ateliers de prévention (notamment sur l'alimentation), encourager les échanges pour mieux prendre en compte la souffrance psycho-sociale, prévenir l'isolement et le glissement dans la dépendance des personnes âgées (ateliers mémoire, pratique sportive, ...)

- Favoriser les activités interquartiers et/ou intergénérationnelles

L'été doit être un moment privilégié pour permettre aux habitants des quartiers de se retrouver, et même de se rencontrer, rencontrer des habitants d'autres quartiers, d'autres communes. Rencontrer aussi des personnes d'autres générations, d'autres horizons.

Vous pourrez par ailleurs organiser des fêtes interquartiers à l'occasion de grands événements nationaux ou internationaux, à titre d'exemple du 14 juillet pour célébrer cette fête de la nation, (avec des activités ludiques, un banquet républicain, etc...) ou encore le 12 août pour la journée internationale de la jeunesse.

Le ou la délégué(e) du préfet est mobilisé(e) pour informer et accompagner en tant que de besoin les porteurs de projet tout au long de ce processus.

QPV	Correspondant
Quartier prioritaire Lingolsheim/Meinau – Hohberg – Koenigshoffe Est – Cité de l'III – Quartiers Est (Saverne)	M. Rodolphe BOURLETT 06 77 38 50 08 - rodolphe.bourlett@bas-rhin.gouv.fr
Hautepierre – Cronembourg - Laiterie	M. Jean-Marc KIEFFER 06 18 29 48 87 - jean-marc.kieffer@bas-rhin.gouv.fr
Libermann – Neuhof/meinau	Mme Asma KILICOGU 06 77 38 19 29 - asma.kilicoglu@bas-rhin.gouv.fr
Molkenbronn – Elsau – Murhof - Port du Rhin - Ampère	M. Djamel ROUABAA 07 85 40 41 19 - djamel.rouabaa@bas-rhin.gouv.fr
Guirbaden – Quartiers Ouest – Marais – Spach Les Pins Musau (Haguenu) – Quartier Liberté (Bischwiller)	M. François VAUTRIN 06 76 10 43 26 - francois.vautrin@bas-rhin.gouv.fr